

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 29 novembre 2023

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **38**
Nombre de représentés : **14**
Nombre d'absents : **12**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT NEUF NOVEMBRE à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège du TCO, salle du Conseil Communautaire, à Le Port, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2023_105_CC_4
Déploiement de la stratégie en matière de prévention et de gestion des déchets ménagers à partir de 2024 sur le Territoire de l'Ouest en lien avec le syndicat mixte de traitement ILEVA

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Julius METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - Mme Lucie PAULA - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - M. Maxime FROMENTIN - M. Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - M. Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN - Mme Marie ALEXANDRE - Mme Brigitte DALLY - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 0

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
23 novembre 2023

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le
06/12/2023

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Alain BENARD - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - M. Philippe LUCAS - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - Mme Jocelyne JANNIN - M. Jean François NATIVEL

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN procuration à M. Michel CLEMENTE - Mme Suzelle BOUCHER procuration à Mme Helene ROUGEAU - Mme Virginie SALLE procuration à M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - M. Irchad OMARJEE procuration à M. Salim NANA-IBRAHIM - M. Perceval GAILLARD procuration à Mme Denise DELAVANNE - Mme Isabelle CADET procuration à Mme Lucie PAULA - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Jean-Bernard MONIER - Mme Amandine TAVEL procuration à M. Gilles HUBERT - M. Olivier HOARAU procuration à M. Armand MOUNIATA - Mme Annick LE TOULLEC procuration à Mme Jasmine BETON - Mme Brigitte LAURESTANT procuration à Mme Catherine GOSSARD - M. Pierre Henri GUINET procuration à M. Bruno DOMEN - M. Josian ACADINE procuration à Mme Jocelyne CAVANE-DALELE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2023

AFFAIRE N°2023 105 CC 4 : DÉPLOIEMENT DE LA STRATÉGIE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS À PARTIR DE 2024 SUR LE TERRITOIRE DE L'OUEST EN LIEN AVEC LE SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT ILEVA

Le Président de séance expose :

La Communauté d'Agglomération du Territoire de la Côte Ouest a validé en mars 2022 sa stratégie en matière de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour la période 2024-2035/40. Cette stratégie tient compte des objectifs réglementaires fixés par la loi AGECE visant à réduire de 15 % la production des déchets ménagers d'ici à 2030 et à réduire de 90 % l'enfouissement des déchets ménagers en 2035. Un nouveau flux de déchets, le biodéchet, doit être géré à la source à compter du 1^{er} janvier 2024.

Ces différents éléments ont été pris en compte dans la stratégie à déployer sur le Territoire de l'Ouest à compter du 1^{er} janvier 2024, avec le renouvellement des marchés de collecte des déchets ménagers.

En parallèle, le syndicat mixte de traitement des déchets ménagers, ILEVA, a démarré en août 2021, les travaux de construction du site de traitement multifilière, RUN'EVA intégrant notamment un centre de tri des ordures résiduelles et de préparation de Combustibles Solides de Récupération (CSR), deux unités de méthanisation des biodéchets et une Unité de Valorisation Energétique (UVE) des CSR. Au second semestre 2022, le constructeur de l'usine de traitement a fait l'objet d'une liquidation judiciaire. ILEVA a annoncé début 2023 la nécessité de relancer une nouvelle consultation pour disposer d'un nouveau constructeur et d'un nouvel exploitant pour l'ensemble des ouvrages qui seront opérationnels fin 2025, début 2026.

Une présentation des actions initiées, des réalisations à venir et des adaptations en cours de mise en œuvre opérées par l'intercommunalité, sera développée pour maintenir le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers dans l'attente des futurs outils d'ILEVA.

Démarrage des marchés de collecte des déchets ménagers et assimilés

La communauté d'agglomération a travaillé sur le renouvellement des marchés de collecte des déchets ménagers et assimilés mi 2022, en reprenant les éléments de la stratégie votée à l'unanimité par le Conseil Communautaire. L'objectif affiché portait sur une attribution desdits marchés au plus tard le 31 décembre 2022, afin de disposer d'une période de préparation et d'acquisition de matériels pour démarrer les prestations au 1^{er} janvier 2024,

Au démarrage des marchés en janvier 2024, les ordures résiduelles, les emballages recyclables, les végétaux et les encombrants continueraient à être collectés en porte à porte selon les fréquences effectuées en 2022 et 2023. Le nouveau flux biodéchets avait été intégré avec la mise en place d'une collecte spécifique pour les établissements scolaires et les métiers de la restauration et de l'hôtellerie. Pour les usagers ne pouvant pas ou ne voulant pas avoir un composteur individuel, il avait été prévu une collecte en point d'apport volontaire sur le Territoire de l'Ouest avec le déploiement prévisionnel de 813 points de collecte. Le verre est également intégré à ces marchés à travers une collecte spécifique des bornes installées sur le territoire.

Il était prévu à terme, avec la montée en puissance de la diminution des biodéchets dans les ordures résiduelles, soit par le compostage, soit par l'apport volontaire de végétaux à la collecte des ordures résiduelles. En effet, la problématique des odeurs et autres nuisances des ordures résiduelles reste celle produite par les biodéchets aujourd'hui présents.

Un service de lavage des points d'apport volontaire de biodéchets et des fréquences de collecte adaptées (1, 2 voire possiblement 3 fois par semaine) avaient été définis dans le cadre des nouveaux marchés.

Des clauses de performances ont été intégrées aux contrats de collecte visant notamment à :

- améliorer la qualité et la quantité de la collecte sélective des emballages recyclables ;
- diminuer la quantité de biodéchets dans les ordures résiduelles ;
- favoriser le réemploi des encombrants ;
- réduire les volumes de végétaux à collecter.

Dans les faits, ces clauses seront mises en œuvre à travers des outils orientés vers les usagers et un dispositif de bonus/malus sera appliqué aux prestataires de collecte . Cela passera notamment par les actions suivantes :

- déploiement d'un dispositif de gratification autour des emballages recyclables pour favoriser le geste de tri par le collecteur NOI ;
- réalisation de caractérisations des ordures résiduelles pour évaluer les parts de recyclables et de biodéchets à détourner par NOI et son sous-traitant Cyclea ;
- mise en œuvre d'une collecte préservante des encombrants pour permettre le réemploi avec l'intervention d'Emmaüs Réunion au côté du collecteur HCe ;
- prêt de 4 broyeurs de végétaux par le collecteur HCe pour permettre une gestion in situ des végétaux par les particuliers.

Ces dispositifs sont en cours de préparation pour une mise en œuvre au premier trimestre 2024 (acquisition des solutions informatiques, des broyeurs, recherche du local pour le tri et la vérification des encombrants par Emmaüs...).

Les collecteurs doivent également disposer de camions neufs de norme EURO 6 au plus tard le 30 septembre 2024. Un délai d'acquisition de 21 mois avait été mis dans le marché pour permettre à l'ensemble des candidats de disposer de matériels neufs et compatibles avec les exigences du Territoire de l'Ouest. La flotte de HCe devrait être mise en service progressivement sur le premier trimestre 2024. La flotte de NOI le sera pour septembre 2024 au plus tard. Les délais d'acquisition restent fortement contraints par le contexte international sur les composants électroniques, sur les matières premières... Des marchés de collecte importants sont également en renouvellement au niveau national sur Paris, Lille et d'autres métropoles rendant délicats la disponibilité auprès des fournisseurs. Le démarrage du marché au 1^{er} janvier 2024 sera possible avec la mobilisation de matériels d'occasion en EURO 6 pour les deux collecteurs conformément à leurs engagements pris dans leur mémoire technique.

Des marchés de contenants notifiés

Si les marchés de collecte ont été une priorité de la fin de l'année 2022, l'intercommunalité a travaillé sur l'acquisition de contenants pour les différents flux de déchets.

Le marché de bacs roulants a été ainsi notifié début 2023 en y intégrant les prescriptions du flux biodéchets, des bacs marrons. Il s'agit de la couleur harmonisée au niveau national pour ce nouveau flux. Les autres flux (ordures résiduelles et emballages recyclables) ont été renouvelés également. Ce sont environ 15 000 bacs qui sont acquis chaque année que ce soit pour les nouvelles constructions ou pour le renouvellement de bacs cassés, brûlés, volés...

L'année 2023 a été marquée par le renouvellement des marchés de fourniture de composteurs. Désormais, trois volumes de composteur pourront être demandés sur le Territoire de l'Ouest. Jusqu'à dernièrement seuls les volumes d'environ 400 litres et 800 litres pouvaient être fournis. Il a paru nécessaire de faire évoluer l'offre à l'attention des usagers avec le flux biodéchets et la possibilité de le traiter chez soi à domicile. Pour les cours les plus petites, un modèle inférieur à 200 litres sera proposé courant 2024 ; un moule est en cours de fabrication pour répondre à cette prescription.

Pour la mise en œuvre des points d'apport volontaire de biodéchets, un marché a été notifié au premier semestre pour disposer d'abris bacs inoxydables selon les caractéristiques des sites. Ces abris bacs seront habillés d'une communication spécifique pour le biodéchet. La Métropole du Grand Lyon a appelé ces dispositifs « boîte à compost » pour sensibiliser leurs usagers et montrer la destination finale du biodéchet avec un retour à la terre.

Ces dispositifs sont fermés par une trappe qu'il est possible d'ouvrir par actionnement d'une pédale pour limiter les contacts ou en soulevant la trappe le cas échéant.

Une étude d'implantation a été menée fin 2022 et début 2023, pour recenser les implantations potentielles sur l'espace public de préférence et selon des critères d'accessibilité et de proximité. En effet, en centre aggloméré dense, la distance entre deux abris bacs sera environ de 150 m afin de permettre une bonne desserte et donner aux usagers l'envie de séparer leurs biodéchets des ordures résiduelles.

C'est dans ce contexte de positionnement que le marché de collecte a intégré de fait une prestation de lavage des bacs roulants chaque semaine, avec un véhicule dédié pour la récupération des jus du bac et d'un lavage au karcher des abris bacs.

Pour apprécier le contexte local, une expérimentation de collecte de biodéchets a été menée sur La Possession de mars à septembre 2023, Deux abris bacs ont été mis en place sur le domaine public et une solution de valorisation des biodéchets de proximité avec la société Proxicompost, basée sur cette commune. Le bilan de l'expérimentation est en cours de réalisation et les données sont positives. Les 250 foyers sensibilisés autour des deux sites ont été acteurs de l'action et les refus/indésirables observés dans les différents apports sont restés limités, permettant ainsi une valorisation en compost grâce au composteur électromécanique.

Pour accompagner les usagers des quartiers de Pichette et de Moulin Joli, les deux sites expérimentés, la communauté d'agglomération a distribué des sacs kraft et des bioseaux pour faciliter les gestes des usagers. Le retour de l'enquête de satisfaction menée en septembre a montré un très bon retour et une participation des usagers au dispositif et des pistes d'amélioration ont été prises en compte pour l'avenir (comme la solidité des sacs kraft).

Au vu du déploiement initialement prévu pour 2024, un marché a été monté pour faire l'acquisition de sacs kraft (environ 150 sacs par foyer) et d'un bioseau. Ce marché est toujours en cours et devrait être notifié normalement fin 2023. Il a été demandé dans le cahier des charges, des sacs kraft au fond plus résistant au vu des retours eus de l'expérimentation menée sur La Possession.

La Loi AGECE de février 2020 a prescrit un tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024. Avant elle, la Loi de la Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015 prévoyait ce tri à la source au 1^{er} janvier 2026. Cette prescription s'applique tant aux ménages qu'aux professionnels. Ces derniers devaient, depuis un décret de 2011, mettre en œuvre des solutions pour leurs biodéchets selon leur niveau de production...

Dès sa création, le syndicat mixte de traitement des déchets, ILEVA, a travaillé sur une solution de valorisation des biodéchets.

Un retard pris par ILEVA suite à la liquidation du constructeur du multifilière.

Le Syndicat Mixte de Traitement des Déchets, ILEVA, créé en janvier 2014, a travaillé sur une solution multifilière pour la gestion des déchets produits sur les microrégions Sud et Ouest de La Réunion. En 2018/2019, ILEVA a mené une consultation pour retenir un concepteur qui serait également constructeur et exploitant de l'usine de traitement. Après un temps d'études nécessaires et les autorisations administratives idoines (permis de construire et arrêté préfectoral autorisant l'exploitation de l'usine), les travaux ont démarré au troisième trimestre 2021. Le temps des travaux prévoyait une livraison de l'usine et sa mise en service au troisième trimestre 2023, Cependant, au troisième trimestre 2022, le constructeur CNIM, société multinationale française, a été liquidée. ILEVA a essayé de travailler sur des solutions palliatives avec les autres membres du groupement de construction. Certains équipements ont pu avancer, mais des organes essentiels n'ont pu être mis en œuvre. Aussi, début 2023, ILEVA a annoncé en comité syndical de janvier, devoir relancer une nouvelle procédure pour poursuivre la construction du multifilière.

L'unité de traitement des déchets multifilière réunit en son sein p
des flux de déchets à valoriser :

- deux unités de méthanisation à raison de 15 000 T chacune dont une dédiée spécifiquement à la collecte séparative des biodéchets dont le résidu de méthanisation, le digestat, pourra être composté pour être remis à la terre ;
- un centre de tri des ordures résiduelles et de préparation des Combustibles Solides de Récupération (CSR) qui permettra d'extraire des matières valorisables comme les métaux, le verre, des inertes (gravats), potentiellement des emballages (cartons et bouteilles plastiques mais à voir les filières de valorisation), la fraction fermentescible encore présente dans les ordures résiduelles pour être envoyée vers le second méthaniseur, les matières ne pouvant être valorisées en combustion. Une fois ces matières isolées, l'ensemble des déchets sera broyé et séché pour devenir un combustible disposant d'une certaine homogénéité en terme de composition et de pouvoir énergétique (calorifique) ;
- une Unité de Valorisation Énergétique des CSR pour y produire de l'électricité.

Fin 2023, le centre de tri et de préparation des CSR pourrait être fonctionnel mais n'ayant pas de débouchés possibles pour la valorisation énergétique, il n'est pas envisageable de le mettre en service. De plus, la construction des autres unités nécessitera des programmations du centre avec les autres unités (UVE et méthanisation notamment pour le digestat du second méthaniseur dont le retour à la terre sera impossible en raison de sa présence initiale dans les ordures résiduelles).

ILEVA a lancé une nouvelle consultation intégrant la conception et l'adaptation des autorisations acquises, la construction ou la poursuite de l'UVE, des méthaniseurs, de la supervision globale, de l'exploitation de toutes les unités UVE, méthaniseurs, centre de tri et de préparation CSR. La procédure devrait aboutir fin 2023, début 2024,

ILEVA avait travaillé en parallèle sur une nouvelle tranche d'enfouissement avec plusieurs casiers de stockage de déchets non dangereux. Cette tranche 7 (6 autres existent et n'accueillent plus de déchets) devait initialement être mise en service fin 2023 et devait durer plus de 20 ans. Elle a dû être mise en service début 2023 car la tranche 6 a été remplie plus rapidement que prévu. Elle a été prévue pour le stockage d'environ 1 500 000 T. Les impacts de la mise en service du multifilière sont aussi importants sur le site d'enfouissement. En effet, ce sont environ 240 000 T qui sont enfouies chaque année sur le site de la Rivière Saint-Etienne. Ayant débuté début 2023 et devant se poursuivre à ce rythme jusqu'à mise en service de RUN'EVA en 2026, ce seront trois années de stockage supplémentaires, soit environ 720 000 T. la durée de vie de la tranche 7 se trouve ainsi déjà fortement réduite par rapport à la durée de vie programmée.

Ce décalage de deux ans remet en question le démarrage de la collecte séparative des biodéchets sur le Territoire de l'Ouest. En effet, ne disposant plus d'un exutoire, il n'est pas possible de déployer des équipements pour 2024 pour finalement envoyer ces déchets à l'enfouissement. De plus, la réglementation en matière de stockage s'étant renforcée, ces déchets ne pourraient pas l'être normalement à compter du 1^{er} janvier 2024.

L'impact économique est important pour le Territoire de l'Ouest avec les engagements contractuels déjà pris (véhicules neufs commandés et dimensionnement prévu à l'offre) et il est également conséquent au niveau du syndicat mixte car en lien et place d'avoir une recette d'électricité en 2024, ce dernier devra faire face à des remboursements d'emprunts, à des charges de fonctionnement plus conséquentes au niveau de la Taxe Générale des Activités Polluantes payée à l'État sur l'enfouissement (8 à 9 M€ pour 2024 au lieu de 0,5 M€).

ILEVA subit également les impacts de l'inflation sur ces différents contrats à l'instar de ceux du Territoire de l'Ouest (crise internationale, coût de l'énergie et des carburants...).

Perspectives pour la phase transitoire

Afin de rester en conformité réglementaire, le Territoire de l'Ouest travaillera en 2024 sur une solution de proximité de valorisation des biodéchets. Des travaux sont initiés actuellement pour aboutir à une solution sur le Territoire de l'Ouest permettant de transformer les biodéchets en compost.

Pour ce faire, des points d'apport volontaire seront déployés de manière progressive sur le Territoire de l'Ouest pour mettre à l'épreuve les équipements (contenants, l'accompagnement à déployer auprès des usagers.

Des modifications contractuelles seront obligatoires en raison des informations transmises par ILEVA en 2023.

Une communication sera élaborée de manière spécifique avec ce nouveau plan de déploiement sur les biodéchets. Ce dernier devra s'ajuster en fonction de la mise en service potentielle de RUN'EVA en 2026 et de sa montée en puissance. Aucune modification des collectes en porte en porte ne sera mise en œuvre d'ici à la montée en puissance de Run'Eva soit fin 2026.

Les conseillers communautaires seront informés de l'avancée du dossier ILEVA et de l'adaptation permanente des services déployés auprès des usagers du Territoire de l'Ouest.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 16/11/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Environnement du 10/11/2023.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- PRENDRE ACTE des informations relatives au déploiement de la stratégie en matière de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ;**
- PRENDRE ACTE des adaptations nécessaires apportées au déploiement de la stratégie en matière de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, compte tenu du retard de la mise en service de l'unité multifilière RUN'EVA.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président